

## CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT REGIONAL EN PAIRES

Le Championnat Régional en Paires est organisé de façon générale à la suite, de l'Assemblée Générale du Comité.

### Le Club organisateur

- Réserve la salle. Si elle est payante accord préalable du comité.
- Pour l'élaboration de l'affiche, précise au Comité l'adresse de la salle, capacité de la salle, coordonnées du responsable, adresse, mail, téléphone, date de clôture des inscriptions.
- Enregistre les inscriptions sous Sigles ou Excel (aide possible du Comité). Prévoit le planning d'arbitrage.
- Prévoit des coupes ou lots pour **les 1ers de chaque série et catégories.**
- Fournit la papeterie nécessaire à l'épreuve.
- Assure le classement en fin d'épreuve (aide possible sur place). Envoi des résultats au Comité et à la FFSc.
- Pas de redevance au Comité, pas de redevance fédérale. (tarifs en vigueur sur le tableau de trésorerie de la saison en cours)

### Le Comité

- Le comité valide la proposition d'organisation du club organisateur.
- Une location de salle peut éventuellement être prise en charge pour toute ou partie après discussion, montant plafonné à 150€.
- Une subvention correspondant à la **dotation obligatoire** du tournoi, (c'est-à-dire coupes ou lots pour les premiers de chaque série et catégorie) est versée au club organisateur sur présentation de factures et/ou tickets de caisse émanant des fournisseurs. La subvention est versée sur les montants réels, mais plafonnée à 55 euros.
- Le Comité prend en charge également les frais liés à l'Assemblée Générale, c'est à dire, l'accueil du matin (boissons, viennoiseries...) et l'apéritif de fin d'AG, sur présentation de factures et/ou de tickets de caisse émanant des fournisseurs. La participation du Comité est versée sur les montants réels, mais plafonnée pour l'ensemble à 100 euros.

### Rappel des tarifs en vigueur

Montant de l'inscription : 10 euros par paire

Pas de redevance Comité, pas de redevance fédérale.